

que les membres de la droite ont faites en cette enceinte lorsqu'il s'agissait de capter des suffrages—énonciation d'un programme clair et précis, renouvelées et affirmées d'une année à l'autre lors des divisions. Elle devra se rappeler combien on déplorait et critiquait tout ce qui tendait à retarder la solution du problème. Elle devra se souvenir qu'on nous disait, à chaque session, qu'il n'y avait pas lieu de tenir une enquête sur le tarif, que le champ était libre, que point n'était besoin d'attendre—qu'il fallait agir, et agir sur l'heure. La députation ne devra pas, non plus, perdre de vue les promesses formelles des membres de la droite, faites sous le sceau de la démocratie dans une grande convention qui a eu lieu en cette ville, au mois d'août 1919, promesses qui sonnent haut lorsqu'on les compare aujourd'hui à ce pâle et insignifiant passage du discours de Son Excellence.

Le passage en question est ainsi conçu :

Vous serez invités à prendre en considération l'opportunité de faire certains changements au tarif de la douane. Tandis qu'il y a des détails dans cette révision, dont l'étude demandera du temps et de l'attention qui ne sont pas à présent disponibles, il y a des côtés du tarif qui, on le sent, peuvent être étudiés pendant la présente session.

A quels détails, à quelles modifications est-il fait allusion? L'honorable représentant de Winnipeg-Nord voit en cela une promesse d'abaissement du tarif. Il lui faudra exercer bien longtemps sa patience, je crois, avant d'arriver à découvrir le mot "réduction" dans ce passage-là. On remaniera peut-être le tarif de manière à le relever ou à l'abaisser, peut-être n'y touchera-t-on pas du tout; peut-être aussi n'y apportera-t-on que des modifications sans importance. Quoi qu'il en soit, le Parlement ne sait rien de l'ordre ou de la nature des sujets qui seront mis à l'étude. Voilà dans quelle posture se met, dès la première session suivant son avènement aux affaires, le Gouvernement qui a conquis les sièges qu'il occupe cet après-midi au moyen des promesses bien intelligibles, précises et formelles qu'il a faites au peuple; ce Gouvernement qui s'est conquis des sièges à la Chambre parce que les candidats dont il a maintenant ici l'appui ont promis à leurs commentants que le parti libéral, dès qu'il serait porté au pouvoir, tiendrait ces engagements dont la signification n'échappait à personne. Ces promesses et ces engagements, je les ai par devers moi, mais est-il bien utile d'en donner lecture? La résolution de 1919, quels sont ceux d'entre nous qui ne l'ont pas lue? D'ailleurs, ne l'a-t-on pas mainte et mainte

fois consignée dans les "Débats"? En juin 1920, soit presque un an après la convention, le chef actuel du ministère ne déclarait-il pas à la Chambre que le jour où il serait porté au pouvoir, cette même résolution serait insérée dans le recueil de nos lois? L'a-t-on oublié? A divers endroits où il est allé adresser la parole au cours de l'automne de 1920, le nouveau premier ministre ne s'est-il pas lié par les engagements que comportait cette résolution, déclarant qu'il s'en ferait le champion jusqu'à la victoire ou à la défaite? Et au cours de l'été de 1921, ne s'est-il pas lié encore une fois et de façon non équivoque par les engagements que comportait cette même résolution? Je sais qu'il a mesuré ses paroles lorsque le chef actuel du ministère de la Justice eut pris place à ses côtés, que le trésorier de la province de Québec eut démissionné comme tel et posé sa candidature, lorsque les gens intéressés auxquels il est redevable de son avènement au poste de premier ministre eurent fait sentir leur autorité au sein des conseils de son parti.

C'est à l'automne de 1921, je le sais, qu'il se mit à prêcher à travers le Canada la doctrine définitive, à savoir que les résolutions de 1919 ne faisaient qu'indiquer la voie à suivre, disant que pour ce qui était de savoir où il devrait s'arrêter, ou s'il ferait quoi que ce fût, il s'en rapporterait à la sagesse des avis qui prévaudraient dans son entourage, sachant fort bien que s'il arrivait aux affaires, il aurait à sa gauche le chef actuel du ministère de la Justice; sachant fort bien qu'à sa droite siégerait l'actuel ministre des Finances (M. Fielding), qui avait la franchise d'avouer devant le peuple que ce programme n'avait été conçu que comme moyen de décrocher le pouvoir; sachant fort bien aussi que le nouveau ministre de la Milice (M. Graham) siégerait non loin de lui; sachant de plus qu'il aurait pour l'appuyer et pour orienter ses actes les forces qui l'ont porté au poste élevé qu'il occupe aujourd'hui.

C'est alors que l'on fit connaître la doctrine définitive, c'est alors que du haut des tribunes populaires on se mit à parler en termes circonspects, vides de sens d'un tarif pour les objets de revenu, d'un tarif favorable au consommateur en même temps qu'au producteur, d'un tarif conçu dans l'intérêt du foyer; c'est alors qu'on imagina toutes ces phrases mielleuses et que nos adversaires s'en servirent pour se soustraire à l'engagement que le premier ministre et son parti avaient pris en août 1919, l'enga-